

# développement de la production cinématographique au Maroc vers la création d'un dispositif de partenariat public privé

Cette première partie aborde le développement du cinéma marocain depuis ses débuts jusqu'en 2004, ce qui permet de comprendre l'état de ce cinéma (sa structure administrative de tutelle, et les textes le règlementant) au moment où la loi de ce PPP a été mise en place. Cette compréhension passe également par une lecture du développement du contexte politique durant cette période-là, et plus précisément d'une vision plus détaillée sur les choix idéologiques entre socialisme et capitalisme que prenait le Maroc de 2002 à 2004. Cette partie explique également ce choix du partenariat public-privé au Maroc dans différents domaines et spécialement dans le cinéma, en parlant de sa réglementation, de son institution étatique représentant le Public et de son privé avec une analyse globale du secteur et des forces agissant sur ses opérants privés.

## A) Histoire et cinéma

### 1) Le Protectorat

#### a) Le contexte politique général

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le sultan Moulay Abdelaziz régnait sur le Maroc. Les tribus avaient chacune un chef qui prêtait allégeance au sultan. Des conflits internes au sein de la famille royale ont été présents pendant la période où la France, comme beaucoup de pays européens, a manifesté des intérêts coloniaux pour le territoire marocain.

Parmi des historiens du domaine cinématographique, le sultan Moulay Abdelaziz est considéré comme le premier cameraman marocain<sup>2</sup>. Le sultan, ayant commandé une caméra pour le filmer, est tellement impressionné par ce nouvel outil qu'il commence à apprendre à l'utiliser et devient un passionné. En mai 1911, le sultan Moulay Hafiz détrône son frère Moulay Abdelaziz. Assiégé par des tribus amazighes de la région du Moyen Atlas à Fès, il fait appel aux Français qui commençaient à assurer leur présence militaire au Maroc. Ce n'est que le 30 mars 1912 que le ministre français Reignault fait signer au sultan Moulay Hafiz le *Traité de Fès*, établissant le Protectorat français de la République française sur le Maroc<sup>3</sup>. Ce

---

<sup>2</sup> Interview d'Abdelilah El Jaouhary du 30 décembre 2017.

<sup>3</sup> N. D, « Maroc : Histoire », [http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Maroc\\_histoire/185554](http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Maroc_histoire/185554)

protectorat va durer du 30 mars 1912 au 2 mars 1956, mais l'armée française a été confrontée à une grande résistance de la part des tribus amazighs, et à un mouvement de résistance qui devint ultérieurement le Parti de l'indépendance. Durant cette période, plusieurs textes réglementaires ont été formulés, structurant le domaine cinématographique, et donnant un cadre aux professionnels.

## b) La réglementation

Durant la période du protectorat, les textes réglementaires portaient essentiellement sur l'importation et l'exploitation des films et du matériel de tournage étranger au Maroc, afin de maîtriser les projections cinématographiques sur le territoire marocain. Le dahir du 22 janvier 1916 régit l'organisation et la disposition du matériel cinématographique pour des événements de projection, qui doivent être assurés contre les éventuels risques d'incendie<sup>4</sup>. Le dahir du 18 février 1937 (6 Hijja 1355) accorde la franchise à l'importation des films documentaires ou éducatifs, destinés à l'enseignement ou à des conférences gratuites. Sont exempts de droits de douane et la taxe spéciale de 2,50 % à l'importation, les films cinématographiques documentaires ou éducatifs destinés exclusivement à être projetés dans des établissements d'enseignement au cours de causeries et conférences gratuites et qui ne sont pas importés dans un but lucratif<sup>5</sup>.

La création du Centre cinématographique s'est faite par le dahir du 8 janvier 1944, qui attribue la personnalité morale et civile, ainsi que l'autonomie financière de cet établissement public. Il a alors une comptabilité et une personnalité juridique indépendantes. Le CCM a pour objet la production, la distribution et l'exploitation de films, ainsi que la constitution d'une cinémathèque<sup>6</sup>.

Le 25 juillet 1949, le dahir instaure la création d'un registre public pour l'enregistrement des actes, conventions, et jugements en matière cinématographique, qui est tenu par un conservateur nommé par arrêté viziriel. L'enregistrement des documents, des actes et l'immatriculation du film sont nécessaires avant de tourner sur le territoire marocain. En ce qui concerne la résolution des litiges, et la force d'application de ce dahir, il est mentionné ce qui suit :

---

<sup>4</sup> *Bulletin officiel* 184, du 1<sup>er</sup> mai 1916.

<sup>5</sup> *Bulletin officiel* 1274, du 26 mars 1937.

<sup>6</sup> *Bulletin officiel* 1633, du 11 février 1944.

Article 17 : Dans le cas où, par application des règles normales de compétence, ce sont les tribunaux français qui sont compétents, l'affaire est portée devant le tribunal de première instance de Rabat.<sup>7</sup>

### c) Les films produits au Maroc durant le Protectorat

Avant même le début du Protectorat, à partir de 1896, les frères Lumière ont envoyé des opérateurs de prise de vue pour prendre des images du Maroc. En 1897, selon Abdelilah El Jaouhary<sup>8</sup>, il y a eu la projection d'un film court *Le Musulman drôle*, dont le réalisateur et la société de production sont inconnus. En 1907, un opérateur français, Félix Mesguich (né en Algérie), a filmé le bombardement de la ville de Casablanca par l'armée française. En 1913, les frères Lumière projettent leur film *Le Chevrier marocain*, tourné dès 1897. Selon Abdelilah El Jaouhary le Maroc a connu en 1919 le tournage du film *Maktoub* par deux réalisateurs Georges Benchon et D. Cantin. En 1922, Marcel Lizbier a filmé *Le Nouvel Homme*, dans lequel le Maréchal Lyautey parle de ce que la France a apporté en matière de modernisation et civilisation pour le Maroc.

Plusieurs films se sont ainsi succédés pour des tournages sous le soleil marocain entre 1919 et 1920. Maurice Batay et Claude Folio en comptent plus d'une cinquantaine, dans leur ouvrage *Caméra sous le soleil*<sup>9</sup>. Avant 1924, il s'agissait de films français, et par la suite les films tournés viennent de partout. Après 1944, et selon la version d'Abdelilah El Jaouhary, ils ont essayé de faire du Maroc un nouvel « Hollywood », avec pour objectif de concurrencer le modèle égyptien. Entre 1944 et 1956, quatorze films ont été tournés au Maroc, avec des acteurs maghrébins, dont :

- *Yasmina* de Jean Lordier ;
- *Le Fils du destin* de Marc Maillaraky ;
- *La septième porte* d'André Zwoboda ;
- *Othello*, en 1953, d'Orson Welles, tourné entre Essaouira et El Jadida, Palme d'or au festival de Cannes ;
- *Uruk*, film italien enregistré au registre de Marrakech<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> *Bulletin officiel* 1928, du 7 octobre 1949.

<sup>8</sup> Abdelilah El Jaouhary, *Ouarzazate, espace de cinéma*, Ouarzazate, 2003.

<sup>9</sup> M. Batay & C. Folio, *Caméra sous le soleil*, N.D. en 1956.

<sup>10</sup> Abdelilah El Jaouhary, *Ouarzazate, espace cinématographique*, p. 9-11.

## 2) Fin du règne de Mohamed V et début du règne d'Hassan II (1956-1969)

### a) Le contexte politique

Durant la période transitoire qui marque la fin du protectorat et l'indépendance du Maroc, le gouvernement de Bekkai Ben M'Barek Lahbil est le premier gouvernement marocain formé le 7 décembre 1955, qui est remplacé le 26 octobre 1956 par le gouvernement Bekkai II. Les ministres de ces gouvernements viennent tous de l'unique parti du rassemblement national « Al Kotla Al Wataniya » (le Parti de l'indépendance).

Mars 1956 marque la fin du protectorat français, et en avril c'est au tour de l'Espagne de reconnaître l'indépendance des régions du nord du pays. Ce n'est qu'en octobre que le statut international de Tanger est aboli. Le sentiment nationaliste existait fortement dans la société marocaine, avec un fort désir de construire le pays. Un seul parti régnait malgré les prémices de discordance entre les communistes et les conservateurs au sein du parti du rassemblement national.

Depuis janvier 1955, le gouvernement Bekkai est au pouvoir. Un remaniement ministériel survint le 26 octobre 1956, toujours dirigé par Mbarek Bekkai, à la suite du dahir 1.56.269. Ce gouvernement est dissous le 16 avril 1958, et remplacé par le gouvernement Balafrej. En 1957, le parti du rassemblement national proclame le sultan Mohamed V « Roi du Maroc ». Quelques mois plus tard, le 24 décembre 1958, le roi nomme Abdellah Ibrahim président du Conseil gouvernemental et ministre des Affaires étrangères.

En février 1960, un séisme détruit la ville d'Agadir, faisant 12 000 victimes. Le prince Moulay Hassan se précipite sur les lieux en participant activement aux opérations de secours, si bien qu'il prend largement du terrain pour sa popularité auprès des Marocains. Le 27 mai 1960, le roi Mohamed V se nomme président du Conseil, et nomme son fils aîné Moulay Hassan vice-président et ministre de la Défense nationale.

En février 1961, le roi Mohammed V décède, et son fils lui succède. En mars, le Maroc aura une fête du trône, et à partir de mars 1961, le roi Hassan II sera le président du Conseil, ministre de la Défense nationale, et ministre de l'Agriculture. Le 2 juin de la même année, il sera également ministre des Affaires étrangères au lieu de ministre de l'Agriculture. Le système parlementaire instauré par la constitution marocaine, qui a été approuvé par référendum en décembre 1962, laisse au roi des pouvoirs considérables. Le 5 janvier 1963, le roi nomme Ahmed Balafrej comme représentant personnel, et ministre des Affaires étrangères.

Durant cette période, le roi devait être au centre de tout, au centre des intérêts des Marocains, et par conséquent de toute activité médiatique ou étatique, il était donc logique qu'il soit au centre de l'activité du CCM. En effet, la principale tâche du CCM était de suivre les activités royales, dans ce qu'on appelait « les bulletins d'actualité ».

En mai 1963, lors des législatives, l'Istiqlal et le nouveau parti (USFP, Union sociale des forces populaires), provenant d'une séparation au sein du rassemblement national, gagnent plus de la moitié des sièges. Le 13 novembre de la même année, M. Ahmed Bahnini est nommé président du Conseil. Grâce au militantisme des socialistes, avec à leur tête Mehdi Ben Barka, le parti USFP gagne de plus en plus de terrain.

À la suite de fortes émeutes à Casablanca entre mars et juin 1965, le roi annonce l'état d'urgence, suspend la constitution et concentre tous les pouvoirs. Il se renomme président du Conseil le 8 juin 1965. Une politique de répression contre toute opposition s'installe. Les socialistes vont être brutalement réprimés, ainsi que les communistes. Cette répression va être marquée par l'enlèvement de Mehdi Ben Barka, à Paris en octobre 1965, et sa condamnation à mort par contumace.

Le 11 novembre 1967, le roi nomme Mohamed Benhima Premier ministre, mais tout en gardant autant de pouvoirs. Le 7 octobre 1969, Ahmed Laraki lui succède comme Premier ministre du même gouvernement<sup>11</sup>.

Durant cette période, le peuple s'agite. La répression envers les communistes leur a permis de gagner de plus en plus de popularité. De nouveaux chefs succèdent à Mehdi Ben Barka, mais cette fois dans des mouvements encore plus radicalisés, on compte par exemple parmi ces chefs, Abraham Serfati ou Abdellatif Laabi.

## b) La réglementation

Les répercussions de cette politique générale sur le cinéma sont qu'en 1956, à la fin du Protectorat, les textes juridiques avaient pour objectif la réglementation, le contrôle et la mise en place de structures permettant une organisation de ce domaine.

---

<sup>11</sup> Portail national du département de communication au ministère de la communication, en ligne, <http://www.maroc.ma/fr/content/historique-des-gouvernements>, consulté le 12 décembre 2017.

- Le 4 juillet 1956, le dahir numéro 1-56-094 parle d'une modification au niveau du contrôle des films cinématographiques sur le territoire marocain<sup>12</sup>.
- Le 29 août 1956, le décret numéro 2-56-425 parle de la réglementation des installations cinématographiques. À ce moment-là, cela concernait principalement les productions étrangères qui existaient au Maroc. C'est devenu aussi une plate-forme juridique permettant de réglementer les installations lors des tournages marocains<sup>13</sup>.
- Le décret du 3 juin 1957, numéro 57-02-97, régit la création et l'extension d'un studio et d'un laboratoire cinématographique : ce laboratoire avait toujours l'exclusivité du traitement des actualités. Son existence a été par la suite cruciale pour l'existence du cinéma marocain étant donné que, quelques années plus tard, il est devenu l'unique lieu de développement de films et de travaux de postproduction<sup>14</sup>.
- Le 8 août 1960, le décret numéro 2-60-810 du 14 Safar 1380 charge Monsieur Souissi Moaddem d'assumer les fonctions de directeur du Centre cinématographique marocain à la place de Monsieur Belhachami Ahmed. M. Soussi Moaddem voulait avoir des films marocains produits par le Maroc, et il crée par conséquent un service au sein du CCM pour la production cinématographique<sup>15</sup>.

### c) Les films produits durant cette période

Après la fin du Protectorat, le Maroc a eu beaucoup de chantiers à construire dans plusieurs domaines, y compris le cinéma, mais la production de films cinématographiques n'était pas une priorité. Le Centre cinématographique marocain avait d'ailleurs comme principal objectif le suivi et l'archivage en images des activités royales, et de l'actualité (principaux événements historiques). Le roi concentrait tous les pouvoirs politiques et de représentation du pays. Les techniciens du CCM avaient donc pour rôle de suivre le roi afin de filmer ses activités. Une manière de garder des traces pour l'histoire. Ces activités devinrent de moins en moins nécessaires avec l'arrivée de la télévision. Le journal télévisé a remplacé les bulletins d'actualités du CCM jusqu'à leur extinction complète, officiellement en 1994.

Quelques initiatives assez modestes de quelques professionnels, notamment celles de Mohamed Osfour et d'Abdelouahed Tazi avec Zanchine, ont poussé les pouvoirs politiques à

---

<sup>12</sup> B. O. 2291, le 21 septembre 1956.

<sup>13</sup> B. O. 2312, le 15 février 1957.

<sup>14</sup> B. O. 2330, le 21 juin 1957.

<sup>15</sup> B. O. 2502, le 7 octobre 1960.

soutenir la production cinématographique. Durant cette période, le CCM a développé un service de production cinématographique qui agissait directement comme un producteur de films. En 1958, le film *Le Fils maudit* de Mohamed Osfour est un film éducatif autour de la délinquance des enfants à cause de la négligence des parents. Les rôles principaux étaient interprétés par Mohamed El Gnouss et Zaki Boukhriss. Tous les métiers nécessaires pour la production, réalisation, scénarisation, et prise de l'image et du son, ainsi que le montage et mixage furent assurés par Mohamed Osfour. En 1966, *Alerte à la drogue* de Mohamed Benabdelwahed Tazi et Zanchin, de 50 minutes, est un film éducatif parlant de la lutte des pouvoirs publics contre le trafic de drogue. Ce film produit par Maghreb Unifilm et Tritone Film Noustria a été écrit, filmé et monté par les deux réalisateurs.

À partir de 1968, le CCM commence à produire son premier film *Vaincre pour vivre*, avec davantage de moyens et donc une équipe de tournage diversifiée et plus experte, et davantage d'acteurs et de décors.

Bien que les thèmes soient, au tout début, éducatifs, les films ont progressivement évolué vers des questions sociales. Le premier long-métrage du CCM, *Vaincre pour vivre*, dure 105 minutes, il évoque les aventures d'un homme du Rif qui vient vivre à Casablanca, où il devra se battre pour vivre. Il fut réalisé par Mohamed Benabdelwahed Tazi et Ahmed Messnaoui. Ce film a bénéficié d'une équipe diversifiée : au scénario et image, Mohamed Benabdelwahed Tazi ; son, Yahia Bouabdessalam ; montage, Abdessalam Sefrioui ; interprétation, Abdelouahab Doukkali, Leila Chenna, Abdeltif Hilal, Mustapha Mounir, Haj Fennan.

Le deuxième film produit par le CCM en 1968 est *Quand mûrissent les dattes*, d'Abdelaziz Ramdani et Larbi Bennani, autour du rôle de la nouvelle génération qui apaise les conflits de deux tribus. L'équipe de tournage est composée par Mohamed Sekkat et Alfredo Lobo en prise d'images ; montage, Pedro del Rey ; interprétation, Bela Belamine, Saâd Thami, Abderrazak Hakam, Habiba Medkouri, Larbi Doghmi, Hamadi Tounsi, Mohamed Belkas, Abdeljabbar Louzir.

Le troisième film produit par CCM en 1969, *Soleil de Printemps*, dure 86 minutes, a été filmé sur 35 mm en noir et blanc, et traite des difficultés d'un jeune qui n'arrive pas à s'adapter à la vie à Casablanca. Le film a été réalisé par Latif Lahlou, filmé par Mohamed Sekkat, et monté par Latif Lahlou, et le son a été assuré par Yahya Bouabdeslam. Le film a été interprété par Hamidou Benmassoud, Fatima Cheikh, Fatima, Regragui, Aziz Mouhoub, Mohamed Kaghat.

### 3) La période 1970-1980 : le règne d'Hassan II

#### a) Contexte politique

À la fin de l'année 1969, les mouvements communistes prennent de plus en plus d'importance, ainsi que les mouvements se désignant comme « républicains ». Tous étaient très répandus au sein des étudiants dans les universités. Des magazines édités par Abdellatif Laabi et Abraham Serfati pour la propagande de l'idéologie communiste sont de plus en plus largement distribués. Plusieurs autres leaders sont actifs durant cette période, qu'il s'agisse d'intellectuels, d'artistes, ou d'individus de tout autre domaine. Des manifestations sont régulièrement organisées dans différentes régions du pays. Le peuple s'agite et réclame le partage des richesses, davantage de démocratie et plus d'implication du peuple dans les prises de décision.

À l'opposé des attentes, en juillet 1970, le roi adopte une nouvelle constitution lui conférant encore plus de pouvoirs. Les militaires se révoltent également, et en juillet 1971, au palais royal de Skhirat, près de Rabat, se produit une tentative de coup d'État militaire. Le roi Hassan II s'en sort de justesse, il lance une brutale politique de répression et d'enlèvements de tous les leaders des manifestations. Le 6 août 1971 il nomme Mohamed Karim Lamrani Premier ministre, et un autre remaniement gouvernemental a lieu le 12 avril 1972, toujours avec Mohamed Karim Lamrani comme Premier ministre.

Quelques mois plus tard, en août, le roi subit une attaque de l'avion royal, organisée par le ministre de la Défense, le général Mohamed Oufkir. Ce dernier décédera dans des conditions mystérieuses, et sa famille sera emprisonnée pendant plusieurs années, et sera ensuite exilée. Ce fut le point crucial, car après cet attentat, le roi devint conscient de l'état de bouillonnement dans lequel vivait la population marocaine. Il adopta une politique plus ouverte envers le peuple et ses attentes, avec des engagements pour plus de démocratie en adoptant une constitution plus libérale que les précédentes.

Le 20 novembre 1972, le roi nomme Ahmed Osman Premier ministre. Il fait un autre remaniement ministériel le 25 avril 1974 avec Ahmed Osman toujours Premier ministre. La nouvelle constitution apaise les esprits marocains. En 1975, il lance la Marche verte : une marche pacifique pour récupérer les territoires sahraouis qui étaient occupés par l'Espagne. Cette cause nationale a permis au roi de récupérer sa popularité auprès des Marocains. Cela lui a également permis de rassembler les partis politiques autour de lui. Des milliers de bénévoles se sont mobilisés pour cette marche dans toutes les régions du Maroc. Le 10 octobre 1977, le



roi constitue un autre gouvernement avec M. Ahmed Osman comme Premier ministre. Le 27 mars 1979 le roi nomme Maati Bouabid Premier ministre et ministre de la Justice<sup>16</sup>.

Durant cette période, le bouillonnement du peuple au début des années soixante-dix, et l'attentat de Skhirat ont permis que le Roi comprenne les besoins du peuple marocain de plus de démocratie. Le peuple, avec ses différentes affectations idéologiques, se rassemble autour du roi pour récupérer le Sahara marocain. L'adoption d'une constitution avec plus de libertés politiques, et la Marche verte pour récupérer le Sahara ont permis une période de « calme » politique, qui a permis à la fin des années soixante-dix de porter plus d'attention au domaine du cinéma avec une meilleure réglementation et structure, et surtout plus de films.

### b) La réglementation

Les textes de lois ont commencé à être conçus à partir du 19 septembre 1977 par le dahir de loi numéro 1-77-230 relative à la réorganisation du Centre cinématographique marocain, ce qui a permis l'arrivée du décret de 1979 du 31 décembre, numéro 2-79-744, fixant les conditions et les modalités d'octroi des primes pour la promotion, la production et l'exploitation cinématographique<sup>17</sup>. Ce dahir relatif à la réorganisation du Centre cinématographique marocain en fait un établissement public, doté de personnalité morale et d'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Information. Il lui confère les fonctions suivantes :

- réglementer la profession cinématographique, organiser les entreprises et le régime des spectacles cinématographiques (autorisations d'exercice), et arbitrer les conflits nés entre les membres des diverses branches ;
- contrôler l'importation, l'exportation, la distribution et l'exploitation des films cinématographiques ;
- produire, distribuer et exploiter les films marocains, ainsi que le journal filmé « des actualités marocaines » ; réaliser, directement ou indirectement, pour le compte des administrations et établissements publics, les films se rapportant à leurs activités selon leur budget. Les administrations et établissements publics sont tenus, pour la réalisation de leurs films, de s'adresser au Centre cinématographique marocain ;
- contrôler avec le ministère des Finances les recettes des salles dont il est le seul responsable pour établir des billets d'entrées et donner son avis sur le tarif des entrées.

---

<sup>16</sup> Portail national du département de communication au ministère de la communication, en ligne, <http://www.maroc.ma/fr/content/historique-des-gouvernements>, consulté le 12 décembre 2017.

<sup>17</sup> B. O. 3387, le 28 septembre 1977.

Il est également habilité à créer ou participer à la création de toute entreprise pour le développement de l'industrie cinématographique nationale, et plus particulièrement des studios et des laboratoires de postproduction.

- organiser avec les départements ministériels intéressés la formation professionnelle et technique pour les métiers du cinéma ;
- encourager la création et le développement des ciné-clubs ; organiser avec des organismes professionnels des manifestations nationales ou internationales pour le rayonnement du film marocain, et constituer avec les départements concernés des cinémathèques ;
- proposer au Gouvernement toutes mesures d'ordre législatif ou réglementaire intéressant l'industrie et la profession cinématographiques pour les doter d'un statut juridique adapté à leurs besoins.

Le CCM est géré par un directeur. Le conseil d'administration est composé par le ministre de l'Information qui en est le président, et du ministre de la Culture, ministre de l'Intérieur, ministre des Finances, ministre du Commerce et de l'Industrie, un représentant de la Chambre des producteurs, un représentant de la Chambre des distributeurs, un représentant de la Chambre des exploitants. Les conseils d'administration se tiennent deux fois par an, une fois avant le 30 juin (date de clôture de l'exercice comptable), et une fois avant le 30 novembre (pour valider le budget de l'année suivante). Le directeur et le contrôleur financier du CCM assistent aux réunions avec voix consultative.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations toutes les questions intéressant le centre et notamment :

- définit l'orientation et le programme d'action du centre ;
- arrête le budget et les comptes ;
- propose le montant des taxes et redevances à percevoir au profit du centre ;
- statue sur les acquisitions et aliénations immobilières lorsque le montant de l'opération dépasse cinq cent mille dirhams (500 000 MAD) ;
- approuve les projets de marchés et de contrats lorsque leur montant dépasse un million de dirhams (1 000 000 MAD) ;
- autorise le directeur à contracter des emprunts auprès d'organismes publics ou privés ;
- approuve le projet de statut du personnel du centre dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- Le conseil d’administration peut déléguer au directeur une partie de ses pouvoirs pour le règlement d’une affaire déterminée<sup>18</sup>.

Le directeur dirige les services du Centre, le représente devant l’État et toutes les administrations publiques et privées, il délivre les autorisations ou visas, exerce les actions judiciaires avec l’autorisation du conseil d’administration, prépare et exécute le budget, et engage les dépenses par actes, contrats ou marchés, sous réserve de l’approbation du conseil d’administration.

Les ressources du Centre cinématographique marocain proviennent :

- des taxes parafiscales et redevances instituées au profit du centre ;
- des produits et bénéfices provenant de l’activité commerciale et industrielle du centre et notamment :
  - location du journal filmé,
  - exploitation de tous films produits ou acquis par le centre,
  - prestation de service ou de matériel cinématographique,
  - revenus des participations financières du centre dans des entreprises cinématographiques,
  - gestion de salles de spectacles cinématographiques,
  - cession aux exploitants des billets d’entrée aux salles de spectacles cinématographiques,
  - remboursement des prêts et avances ;
- des subventions de l’État ou de tout autre organisme public ;
- des avances remboursables du Trésor et des emprunts consentis par des organismes publics ou privés, autorisés par le ministre des Finances ;
- des dons, legs et produits divers<sup>19</sup>.

### c) Les films

À partir de 1970, le Centre cinématographique s’allie avec des sociétés de production pour produire en moyenne deux films par an. Leurs thèmes touchent moins sensiblement la société marocaine.

En 1970, les deux films produits durant cette année parlent de :

*Traces* (de Hamid Bennani) la rébellion d’un jeune face à son milieu familial.

---

<sup>18</sup> B. O. 3387, le 28 septembre 1977.

<sup>19</sup> *Idem*.

*Le Trésor Infernal* (de Mohamed Osfour) la poursuite des voleurs d'un trésor par un laboureur.

En 1972, c'est Souheil Ben Barka qui fait un film qui parle de l'histoire des tapis faits à Marrakech et vendus à l'étranger.

À partir de 1973, le cinéma marocain connaît l'arrivée de nouveaux opérateurs, notamment Abdellah Mesbahi, Abdellah Zerouali, Souheil Ben Barka et Moumen Smihi. À cette période-là, le film est concrétisé grâce à son réalisateur, qui fait également le travail d'écriture et du montage, parfois même la prise de vue. La diversification des postes, bien qu'elle existe, reste encore très primaire en application. Les thèmes abordés restent dans le social, même pour les *thrillers* comme pour :

*Silence, sens interdit* (d'Abdellah Mesbahi) qui parle d'un jeune qui se révolte contre l'image de ses parents.

*Quelques événements sans signification* (de Mustapha Derkaoui) qui parle d'un crime au port de Casablanca.

En 1974, les réalisateurs commencent à raconter des histoires abordant implicitement des thèmes politiques ou religieux, tel le cas de :

Souheil Ben Barka dans le film *La Guerre du pétrole n'aura pas lieu* parlant de la situation des jeunes Marocains face au capitalisme international et à la fuite des capitalistes du Maroc à cause de la corruption, des complots et autres problèmes sociaux.

Abdellah Mesbahi dans le film *Le Feu Vert* parle de la révolution des jeunes contre la soumission à l'autorité religieuse représentée dans le film dans la personne du père.

Moumen Smihi dans le film *Chergui* un film sur les pratiques de sorcellerie dans la société.

En 1976, les thématiques des films sortis reviennent vers le social notamment dans les films :

*Demain la Terre ne changera pas* (d'Abdellah Mesbahi) : parle de l'extension de la ville et son effet négatif sur un village de pêcheurs.

*Noce de Sang* (de Souheil Ben Barka) : parle des différences entre les classes sociales au Maroc et la ségrégation qui s'ensuit.

*Les Cendres du Clos* (réalisation commune de Saad Chaibi, Mostapha Derkaoui, Nour-Eddine Gounjar, Abdelkader Lagtaà, Mohamed Abdelkarim) : la dure vie sociale dans la ville de Casablanca.

## 4) La période 1980-1988

### a) Le contexte politique

Malgré le temps d'accalmie politique à la suite du rassemblement des partis politiques autour du roi lors de la Marche verte, la crise économique et la hausse des prix des denrées alimentaires ont causé des émeutes à Casablanca en juin 1981, faisant plus de 66 morts. Le 5 novembre 1981, le roi nomme alors un nouveau gouvernement, avec Maati Bouabid Premier ministre ; un gouvernement qu'il change deux ans plus tard en nommant Mohamed Karim Lamrani (30 novembre 1983). Un autre remaniement ministériel se produit le 11 avril 1985, avec un tout nouveau gouvernement, et Mohamed Karim Lamrani comme Premier ministre. Il ne sera remplacé que le 30 septembre 1986 par Azeddine Laraki<sup>20</sup>.

### b) Les films

Concernant l'année 1980, quatre films sont produits touchant des thématiques différentes. Deux films étaient à caractère social. D'abord le film *Mirage* (d'Ahmed Bouanani) qui parle du rapport du Marocain à l'argent. Le film est sous forme d'une fable d'un jeune homme qui trouve de l'argent dans un sac de farine. Un autre film social est *Le Facteur* (d'Hakim Noury), qui illustre la situation économique stagnante au Maroc des années 1980. Ce film raconte l'histoire d'un jeune homme dont les rêves ne se réalisent pas.

Deux films viennent bouleverser la tendance sociale des thèmes durant cette période :

*Amina*, (de Mohamed Benadelwahed Tazi) qui soulève le tabou des mères célibataires dans une société conservatrice.

*Le Gouverneur général de l'île de Chakerbakerben* (de Nabyl Lahlou) qui illustre de manière très agile la relation entre gouverneur et citoyens. Une critique très subtile de la situation politique au Maroc en 1980.

En 1981, les films produits avaient plutôt tendance à aborder des thèmes de la musique, du voyage, et la situation de l'enfance, tels que :

- *Errance* d'Abdellatif Achouba, qui parle du Maroc traditionnel et mystique ;
- *Trances* d'Ahmed Maanouni, qui parle des rituels des Gnaouas d'Essaouira, un rituel qui mène vers un état de transe ;

---

<sup>20</sup> Portail national du département de communication au ministère de la communication, en ligne, <http://www.maroc.ma/fr/content/historique-des-gouvernements>, consulté le 12 décembre 2017.

- *L'Oiseau du paradis* de Hamid Bensaïd qui parle de la vie des enfants au Maroc ;
- *Le Grand Voyage* de Mohamed Abderrahmane Tazi, est un film de voyage et de découverte.

Les films produits en 1982 parlent de problèmes plus concrets de la société marocaine :

- *Poupées de roseaux* de Jilali Ferhati, parle du mariage des petites filles ;
- *44 ou les récits de la nuit* de Moumen Smihi, parle de la mixité sociale et familiale au Maroc ;
- *Les larmes du regret* de Hassan Moufti, parle des caprices des femmes pour manipuler leurs hommes et s'emparer de leur argent ;
- *La braise* de Farida Bourquia parle des accusations injustes faites envers un innocent ;
- *Lalla Chafia* de Mohamed Benadelwahed Tazi parle de la situation de la femme marocaine à la campagne ;
- *Les beaux jours de Shahrzade* de Mostapha Derkaoui raconte l'histoire d'une chanteuse de cabaret ;
- *Brahim Yach* de Nabyl Lahlou touche le thème de la situation sociale et administrative d'un retraité ;
- *Le coiffeur du quartier des pauvres* de Mohamed Reggab illustre la situation sociale dans les quartiers pauvres de Casablanca ;
- *L'impasse* de Mustapha Khayat est un autre film parlant de la situation sociale et économique dans la ville de Casablanca.
- *De l'autre côté du fleuve*, de Mohamed Abbazi, parle de la dure réalité de la société de Rabat vue par un enfant de huit ans.
- *Le drame des 40 000*, d'Ahmed Kacem Akdi, parle des interventions de la police à Oran pour capturer les marocains qui habitent labas.

Peu de films viennent sortir de cette tendance, notamment le film *Bamou*, de Driss Mrini qui parle de la lutte contre l'invasion étrangère, et le film *Des Pas dans le brouillard*, (de Hamid Benchrif Ouadghiri, Rachid Benchrif Ouadghiri) qui parle d'un voyage d'un couple mixte franco-marocain à travers le Maroc. Et finalement, un film international, qui parle de la situation des hommes noirs en Afrique du Sud. Il s'agit d'*Amok* de Souheil Ben Barka.

En 1983, de plus en plus de films essayaient de faire sortir la société marocaine des traditions religieuses et culturelles. *Zeft*, un film de Tayeb Saddiki, parle du tiraillement entre les

croyances traditionnelles et aspirations de modernité. Le film *Les Copains du jour* d'Abdellah Zerouali parle de trahison et d'adultère. *Le Jour du forain*, de Driss Kettani et Mohamed Abdelkrim Derkaoui, illustre la vie dans les souks (marchés traditionnels marocains) ruraux. *Hadda* de Mohamed Aboulouakar est un autre film qui parle de la situation sociale dans le monde rural. Le film *Ce que les vents ont emporté* d'Ahmed Kacem Akdi sensibilise aux méfaits de la drogue. Et le film *Titre Provisoire* raconte la souffrance engendrée chez la personne qui pense tout le temps à la mort. Et finalement, les deux films *Cauchemar* d'Ahmed Yachfine et *L'Âme qui braie* de Nabyl Lahlou parlent de la lutte contre l'autorité du Protectorat.

En 1985, un seul film a été produit, *Chams*, de Najib Sefrioui. Une histoire avec des messages politiques notamment l'écart des discours politiques au moment des élections de la réalité de la vie sociale des citoyens.

En 1986, les films produits touchent des thèmes sociaux mais aussi des problèmes de radicalisme, ou de trafic d'antiquités. *L'Ombre du gardien*, de Saida Souda est un film qui parle du trafic des antiquités du monde arabe. Le film *Compromission* de Latif Lahlou parle de l'effet de l'amour sur la modération du tempérament radical. Finalement, le film *Abbes ou Joha n'est pas mort*, de Mohamed Tazi Benabdelwahed est une comédie qui touche plusieurs thèmes sociaux dans la vie quotidienne des Marocains.

L'année 1988 a connu des thèmes touchant les femmes. Le premier film est *Une Porte vers le ciel* de Farida Belyazid, qui porte un regard sur la femme religieuse au Maroc. Le film *Constelle de Passion* de Moumen Smihi est une illustration de la vie de couple au Maroc.

En 1989, trois films ont été produits avec des thèmes très différents les uns des autres. *La Terre du défi* d' Abdellah Mesbahi parle de la résistance contre le Protectorat, *Badis* de Mohamed Abderrahmane Tazi parle d'un voyage à travers le Maroc, alors que *Komany*, le film de Nabyl Lahlou, est un film politique masqué dans l'histoire fictive d'un pays fictif Fouettestan où une secte renverse le président dictateur pour imposer un règne religieux.

### c) La réglementation

Le 7 janvier 1980, l'arrêté du ministre des Finances n° 38-80 du 18 Safar 1400 (7 janvier 1980) fixe les modalités de délivrance, par le Centre cinématographique marocain, aux exploitants des salles de spectacles cinématographiques de tickets donnant accès aux dites

salles<sup>21</sup>. En 1988, le décret n° 2-87-750 du 30 décembre 1987 institue au profit de l'entraide nationale une taxe parafiscale sur les spectacles cinématographiques<sup>22</sup>.

## 5) La période 1990-1998

### a) Le contexte politique

Durant cette période, les événements internationaux prennent le dessus par rapport aux intérêts politiques des Marocains. Les guerres en Irak et au Moyen-Orient hantent aussi bien les journaux télévisés ou la presse écrite que le quotidien des gens. Le peuple marocain est beaucoup moins attentif à la politique interne du Maroc. Les guerres ont provoqué un sentiment de solidarité très présent, une identité plus forte, et un attachement plus important envers les institutions du pays. Un sentiment de peur de l'extérieur s'est propagé, et donc un renforcement des institutions s'est installé.

Le 11 août 1992, le roi nomme un gouvernement avec Mohamed Karim Lamrani comme Premier ministre. Quelques mois plus tard, il change plusieurs ministres en constituant un nouveau gouvernement avec Mohamed Karim Lamrani (11 novembre 1993). Cette période de stabilité a permis une meilleure concentration sur l'élaboration d'institutions étatiques, une plus importante structuration des administrations publiques, et des cadres juridiques plus élaborés.

En 1992, le roi adopte des révisions constitutionnelles renforçant les pouvoirs du Gouvernement et du Parlement, et annonçant la préparation d'une nouvelle ère que le roi prévoyait d'entamer. Le 7 juin 1994, le roi nomme Abdeltif Filali Premier ministre. Un premier remaniement ministériel se fait le 27 février 1995, et un deuxième suit le 13 août 1997. Durant cette période, le roi gagne de plus en plus la confiance des Marocains.

En août, les élections, comme toujours, remontent la réussite du parti socialiste. Le roi, dans un acte historique, nomme pour la première fois un Premier ministre qui n'est pas du parti Istiqlal<sup>23</sup>, mais appartient à l'autre parti qui s'est séparé du rassemblement national, et qui est l'Union socialiste des forces populaires<sup>24</sup>. Ce parti socialiste, bien qu'il représente la gauche

---

<sup>21</sup> B. O. 3511, le 13 février 1980.

<sup>22</sup> B. O. 3923, le 6 janvier 1988.

<sup>23</sup> Parti Istiqlal : parti qui provient également du Rassemblement national, et qui garde les personnalités ayant signé la demande de l'indépendance du pays avec le retour du Sultan Mohamed V. Il est considéré historiquement comme un parti de droite au Maroc.

<sup>24</sup> Portail national du département de communication au ministère de la communication, en ligne, <http://www.maroc.ma/fr/content/historique-des-gouvernements>, consulté le 12 décembre 2017.



parlementaire, est considéré comme le mouvement le moins extrémiste parmi tous ceux qui ont existé depuis l'indépendance, y compris ceux qui ont été réprimés.

## b) La réglementation

À cette période, le besoin de structurer vient en parallèle d'une envie de maîtriser et de suivre les tournages qui se déroulent sur le territoire marocain. Entre en vigueur le décret n° 2-94-229 du 10 Rabii I 1416 (8 août 1995), pris pour l'application de la loi n° 17-94 relative aux activités de production, d'édition, d'importation, de distribution, de reproduction et d'exploitation des vidéogrammes destinés à l'usage privé du public.

La demande d'autorisation doit être établie sur un imprimé fourni à cet effet par le Centre cinématographique marocain.

- La demande doit être accompagnée des documents et pièces suivants :
- un extrait du registre de commerce précisant notamment le nom de l'entreprise et son adresse ;
- les statuts de la société lorsqu'il s'agit de personnes morales ;
- une copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale de la ou des personnes, dirigeant, administrant ou exploitant... ;
- l'extrait du casier judiciaire ou toute pièce en tenant lieu et deux photos d'identité des personnes précitées<sup>25</sup>.

## c) Les films

Durant cette période, de nouveaux réalisateurs sont venus sur la scène cinématographique comme Hakim Noury, Hassan Benjelloune, Nour-Eddine Gounjjar, Saad Chraïbi, Jillali Ferhati, Ahmed Maanouni, Mohamed Ismael et Nabyl Ayouch.

Les thèmes concernent plusieurs cas illustrant la diversité sociale de la société marocaine. Ainsi en 1990, le thème phare est la vie sociale et économique à Casablanca d'un fonctionnaire de la classe moyenne pour le film de Hakim Noury *Le Marteau et l'enclume*, et d'une jeune femme pour *La fête des autres* de Hassan Benjelloun. En 1991, c'était toujours l'illustration de la vie sociale des Marocains qui était mise au grand écran. Le film *Ymer* de Tijani Chrighi vient parler de l'hypocrisie sociale, le film *La salle d'attente* de Nour-Eddine Gounjjar parle de la vie sociale des Casablancais, et le film *Chronique d'une vie normale* de Saad Chraïbi parle du développement social des jeunes de Fez.

---

<sup>25</sup> B. O. 4323, le 6 septembre 1995.

L'année 1993 a connu la production de six films tous sur des thèmes sociaux. *Brèche dans le mur* de Jilali Ferhati est une illustration de la vie sociale à Tanger, *Ô les jours* d'Ahmed Maanouni est un film sur la vie sociale dans le monde rural, alors que le film *Chroniques marocaines* de Moumen Smihi est composé d'histoires sociales dans le Maroc. Le film *Où cachez-vous le soleil* d'Abdellah Mesbahi est un cri contre les traditions religieuses. Le film culte de cette année est *À la recherche du mari de ma femme*, une comédie de Mohamed Abderrahmane Tazi traitant la vie sociale d'un polygame. Et finalement, le film *Al Kanfoudi* est un film de Nabyl Lahlou subtilement critique de la situation économique et politique au Maroc.

En 1994, deux films ont été produits. *Yarit* d'Hassan Benjelloune qui parle du combat d'un doctorant en psychiatrie contre les traitements traditionnels des maladies mentales. Et le film *Je « U » I au passé* de Mostapha Derkaoui qui est une histoire d'amour d'une Russe qui va à la recherche de son amoureux du passé.

En 1995, les films sortis touchent toujours la vie sociale en s'intéressant aux micros communauté constituant la société marocaine. Des films critiques, osés, mettant le miroir en face de la société marocaine. *Les Sept portes de la nuit* est un film de Mostapha Derkaoui qui parle encore de la vie sociale à Casablanca. *La Prière de l'absent* est un film de Hakim Noury qui a bouleversé la société marocaine parlant de la terrible situation sociale des petites filles qui sortent travailler comme « bonnes ». *Moi l'Artiste* est un film d'Abdellah Zerouali qui traite la situation sociale d'un artiste entre ses aspirations artistiques et son besoin d'avoir une activité lucrative. *Voleur de rêve* de Hakim Noury parle de la vie de deux jeunes hommes en prison. *Chevaux de fortune* de Jilali Ferhati est un regard sur la vie de deux hommes qui rêvent d'aller en France, le premier pour assister à une course de chevaux et le deuxième pour se faire opérer et voir de nouveau. *Khafaya* d'Ahmed Yachfine est un film sur la situation de la femme et la vision de la société marocaine envers elle. *Le Résistant inconnu* de Larbi Bennani raconte les années de résistance contre le protectorat. Le film *La Grande allégorie* Mostapha Derkaoui est une histoire d'un écrivain qui écrit le récit d'un homme mort à la guerre.

En 1996, la tendance des thèmes des films vire vers l'amour et la sensualité. Deux films marquent cette année. *Lalla Hobbi* de Mohamed Abderrahmane Tazi est une comédie hilarante mettant l'accent sur la vie d'un polygame. *Rhésus, le sang de l'autre* de Mohammed Lotfi parle d'adultère.

En 1997, trois films sont produits. *Mektoub*, de Nabil Ayouch parle d'un Marocain revenant des États-Unis qui se trouve impliqué dans un meurtre pour venger l'honneur de sa femme.

*L'ombre du Pharaon* est un film de Souheil Benbarka sur la dépossession du pharaon en Égypte antique. *Aouchtam* ou *M'hamed ya wlidi* de Mohamed Ismaïl parle de la résistance contre le protectorat français.

## 6) La période 1998-2002

### a) Le contexte politique

En février 1998, le roi concrétise finalement son désir de changement et son engagement vers une acceptation des choix du peuple. Il nomme un gouvernement de gauche, appelé le gouvernement d'alternance, confié au chef de l'USFP, Abderrahmane Youssoufi. Un an et demi plus tard, le roi Hassan II meurt en juillet 1999. Mohamed VI lui succède, et quelques mois après son accession au trône, le nouveau roi prend plusieurs positions annonçant le début d'un nouveau mode de gouvernance au Maroc. Parmi ces prises de position, il met fin à l'exil des gauchistes et des communistes qui ont été arrêtés durant les années de plomb (fin des années soixante et début des années soixante-dix), concernant notamment Abraham Serfaty, Abdellatif Laabi, et la famille Ben Barka.

En novembre 1999, le roi renvoie Driss Basri, le puissant ministre de l'Intérieur de Hassan II, qui était en place depuis plus de vingt ans. Il nomme également une commission qu'il appelle « Instance équité et réconciliation » pour la mise en place de procès justes auprès des tribunaux, avec une indemnisation accordée aux victimes de mauvais traitements par les autorités publiques lors des arrestations politiques faites durant les années de plomb. Le 26 septembre 2000, un nouveau remaniement ministériel a lieu avec Abderrahmane El Youssoufi comme Premier ministre<sup>26</sup>.

### b) La réglementation

Le dahir n° 1-01-36 du 21 Kaada 1421 (15 février 2001), portant promulgation de la loi n° 20-99 relative à l'organisation de l'industrie cinématographique, telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 39-01, est le texte de loi le plus concret organisant de la manière la plus ciblée les activités de production cinématographique au Maroc<sup>27</sup>. Ce texte de loi organise tout d'abord la création d'entreprises de production cinématographique et de production exécutive, en précisant les modalités d'octroi de l'autorisation d'exercice et l'agrément d'exécution de

---

<sup>26</sup> Portail national du département de communication au ministère de communication, en ligne, <http://www.maroc.ma/fr/content/historique-des-gouvernements>, consulté le 12 décembre 2017.

<sup>27</sup> B. O. 4882, le 15 mars 2001.

production. L'exercice de l'activité de production de films cinématographiques est subordonné à l'autorisation du directeur du CCM, après consultation des organisations professionnelles en matière de production de films cinématographiques. Ces entreprises doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés à responsabilité limitée, avec un capital entièrement libéré. L'agrément d'exécution de production requiert plus de conditions financières, et la « production exécutive » veut dire la prise en charge de la réalisation des films de commande, et l'exécution, pour des entreprises situées hors du droit marocain, de prestations de services relatives à la constitution des équipes technico-artistiques et à l'organisation des tournages de films.

Les conditions pour l'octroi de l'agrément sont les suivantes :

- avoir un capital social, entièrement libéré, égal ou supérieur à cinq cent mille dirhams (500 000 MAD), lorsqu'il s'agit d'une société anonyme, et à trois cent mille dirhams (300 000 MAD), lorsqu'il s'agit d'une société à responsabilité limitée ;
- avoir produit au moins un film de long-métrage ou trois films de court-métrage, à condition que ces films soient cinématographiques, marocains, et tournés au Maroc.

Ce décret précise qu'existe une obligation de l'obtention d'une autorisation de tournage pour chaque projet de film, avant son tournage, et les conditions de l'organisation des ressources et les quotas minima des postes, ainsi que les documents qui doivent être déposés au Centre avec la demande d'autorisation de tournage. Il précise également les conditions d'exploitation et d'octroi du visa d'exploitation des films par le directeur du Centre cinématographique marocain, après consultation d'une commission à cet effet.

### c) Les films

À partir de 1998, il y a un retour des thèmes des films vers le politique, ou vers une approche plus rude de la vie sociale au Maroc. D'abord avec *Un simple fait divers* de Hakim Noury qui met l'accent sur la corruption. La situation de la femme est mise sous la loupe avec le film *Le Destin de femme* de Hakim Noury parlant du divorce de la femme, ainsi que le film de Saad Chraïbi *Femmes et Femmes*. *La porte* est un film d'Abdelkader Lagtaâ qui parle des problèmes entre belle-mère et l'épouse choisie. *Adieu forain* de Daoud Aoulad Syad est une autre illustration de la vie sociale aussi bien que le film *Les Casablancais* d'Abdelkader Lagtaâ. Le film *Mabrouk* de Driss Chouïka est une comédie. Tandis que le film *Les Amis d'hier* d'Hassan Benjelloune illustre la vie sociale durant les années quatre-vingt, et *Rue Le Caire* de Mohamed Abdelkrim Derkaoui est un film sur la vie à Casablanca après l'indépendance.

En 1999, deux films sont produits. Le premier est *Ruses de femmes* de Farida Benlyazid qui est un film culte racontant des histoires culturelles marocaines des ruses des femmes. Le deuxième est un film choc bouleversant la société marocaine et parlant des enfants de la rue. Il s'agit du film *Ali Zaoua* de Nabil Ayouch.

En 2000, les thèmes des films reviennent vers l'amour, la sensualité, et encore la situation sociale de la femme. *Yacout* de Jamal Belmejdoub parle d'un jeu de séduction d'une femme par deux hommes. *Paradis à l'enfer* de Said Souada parle d'une mère qui veut venger son fils. *Plaies* de Jilali Ferhati parle du viol. Les films *Jugement d'une femme* d'Hassan Benjelloune et *Histoire d'une rose* d'Abdelmajid Rchiche parlent de la situation de la femme pour obtenir le divorce. *Soif* de Saâd Chraïbi raconte une histoire d'amour dans un village au Sud du Maroc. *Elle est diabétique, hypertendue et elle refuse de crever* de Hakim Noury est une comédie sur un jeune tiraillé entre sa femme et sa maîtresse. *Homme qui brodait des secrets* d'Omar Chraïbi est une histoire parlant de poésie. Et finalement *Ali, Rabia et les autres* d'Ahmed Boulane est un film politique parlant des emprisonnements entre 1970 et 1980.

Les films en 2001 ont toujours l'amour comme thème commun. *Amour sans visa* de Najib Sefrioui parle de la situation amoureuse d'une femme atteinte du SIDA. *Mona Saber* d'Abdelhay Laraki parle de la vie au Maroc vue par une Française, qui vient vivre avec son amoureux. Le film *Au-delà de Gibraltar* de Taylan Barman et Mourad Boucif parle de l'amour entre un Marocain et une Belge. *Les amours de Hadj Mokhtar Soldi* de Mostapha Derkaoui est une comédie hilarante qui parle de la vie amoureuse entre trois générations différentes. *Les lèvres du silence* d'Hassan Benjelloun est un film choc pour la société marocaine bouleversant fortement les pratiques mystiques pour les traitements de stérilité. *Tayf Nizar* de Kamal Kamal est un autre chef-d'œuvre parlant de la vie sociale vue par un médecin.

## 7) 2002-2004

### a) Les films

Les films sortis durant cette période ont été tournés un an avant leur sortie. L'écriture du scénario, le montage financier, le développement et la préparation au tournage prennent au moins un an avant le tournage. Je présenterais alors ces films-là, qui ont forcément été conçus et influencés par les circonstances politiques, économiques et culturelles d'avant 2002.

En 2002, les thèmes des films sortis sont partagés entre le social et l'amour. Ainsi, *Les années de l'exil* est un film critiquant implicitement la politique et ce dans une histoire fictive,